

COMMUNE DE SAINT COME ET MARUEJOLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 11 / 2015

Séance du 26 janvier 2015
Convocation du 19 janvier 2015
Publication du 19 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt six janvier, dix neuf heures,
Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel VERDIER, Maire.

Présents : Fanny ALPINI, Simon ARJALAS, Nathalie BRUIN, Véronique BRUN, Dominique NOMBALLAIS, Norbert NOYER, Christophe OLIVET, Gérard RATIER, Cyril THOMAS et Cécile TRIOULEYRE.

Absents excusés : Laure ALBARIC, Vincent ALLIER, Essaïd BERRADA, et Thierry PORCHIER.

Nombre de membres en exercices : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Fanny ALPINI



OBJET : MOTION DECLARANT LA COMMUNE HORS TAFTA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre une motion :

Dans le cadre de ses compétences générales pour la gestion du territoire communal et de ses habitants et déclarant la commune hors TAFTA.

Actuellement sont exercées dans le plus grand secret, des négociations entre l'Union Européenne et l'Amérique du Nord en vue d'établir un partenariat de libre échange. Si de telles négociations ont lieu d'être, le Conseil Municipal exige :

- 1- Qu'elles soient menées en toute transparence sous l'égide de tous les Parlements Nationaux et du Parlement Européen.
- 2- Que la subsidiarité soit reconnue aux communes et à toutes les collectivités.
- 3- Qu'en cas de conflit celui-ci soit réglé devant une Cour de Justice indépendante, accessible à tous en toute équité.

Le Conseil Municipal se réserve le droit de ne pas appliquer un texte qui n'aurait pas été élaboré dans ces conditions minimales de démocratie.

Pour copie conforme
Le Maire,
Michel VERDIER.

Acte adressé au représentant de l'Etat le :	29.01.15
Acte reçu par le représentant de l'Etat le :	30.01.15
Acte publié, affiché et notifié le :	29.01.15
ACTE EXECUTOIRE certifié exact par le Maire,	

